

Modèle d'attestation

Préparé conformément à l'article 15 de la *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic* (LRSP)

DESTINATAIRE : Conseil de l'Hôpital Glengarry Memorial Hospital (le « Conseil »)
EXPÉDITEUR : Michael Cohen
Directeur général/Chef de la direction
Hôpital Glengarry Memorial Hospital
DATE : 9 juin 2021
OBJET : 1er avril 2020 au 31 mars 2021 (« la période visée »)

Au nom de l'Hôpital Glengarry Memorial Hospital (l'hôpital), je confirme :

- la rédaction et l'exactitude des rapports exigés sur le recours à des experts-conseils dans l'article 6 de la LRSP;
- la conformité à l'interdiction de retenir des services de lobbyiste au moyen de fonds publics indiquée dans l'article 4 de la LRSP;
- la conformité aux directives que donne le Conseil de gestion du gouvernement au sujet des demandes de remboursement de dépenses dans l'article 10 de la LRSP;
- [à être ajoutées une fois ss. 15 (1) (c.1) de la Loi est proclamé en vigueur] le respect de l'hôpital avec toutes les directives applicables apanage émis en vertu de l'article 11.1 de l'BPSAA par le Conseil de gestion du gouvernement, et
- la conformité aux directives que donne le Conseil de gestion du gouvernement en matière d'approvisionnement dans l'article 12 de la LRSP;

pendant la période visée.

En faisant cette attestation, j'ai exercé le soin et la diligence que l'on peut raisonnablement attendre d'un directeur général dans ces circonstances, y compris demander les renseignements voulus aux personnel de l'hôpital qui connaît ces sujets.

Je certifie également que toute exception matérielle à cette attestation est documentée dans l'annexe A ci-jointe.

Fait à Alexandria, Ontario le 9 juin 2021.



Michael Cohen
Directeur général
Hôpital Glengarry Memorial Hospital

Je certifie que le conseil de l'Hôpital Glengarry Memorial Hospital a approuvé cette attestation le 9 juin 2021.



Corey Kalsi
Président du conseil
Hôpital Glengarry Memorial Hospital

ANNEXE A de l'attestation

1. Exceptions relatives à la rédaction et à l'exactitude des rapports exigés sur le recours à des experts-conseils dans l'article 6 de la LRSP;

Aucune exception connue

2. Exceptions relatives à la conformité à l'interdiction de retenir des services de lobbyiste au moyen de fonds publics indiquée dans l'article 4 de la LRSP;

Aucune exception connue

3. Exceptions relatives à la conformité aux directives que donne le Conseil de gestion du gouvernement au sujet des demandes de remboursement de dépenses dans l'article 10 de la LRSP;

Aucune exception connue

4. [à être ajoutées une fois ss. 15 (1) (c.1) de la Loi est proclamé en vigueur] Les exceptions à la conformité de l'Hôpital avec la directive gratifications émis en vertu de l'article 11.1 de l'BPSAA par le Conseil de gestion du gouvernement, et

Aucune exception connue

5. Exceptions relatives à la conformité aux directives que donne le Conseil de gestion du gouvernement en matière d'approvisionnement dans l'article 12 de la LRSP

Aucune exception connue